



European Raelian Movement
7 Leonard Street, London EC2 A4AQ, U.K.

www.rael.org

www.rael-perspectives.org

07/10/08 session sur la liberté de religion

Monsieur le président, chers membres de la commission,

Je suis Chris Antille, porte parole du Mouvement Raëlien Canadien, religion athée basée sur la non violence, la science et les droits de l'homme. Tout d'abord je souhaite prendre cet instant que vous nous accordez pour vous dire que suite à nos représentations de l'an dernier, rien n'a changé au Canada, plus particulièrement au Québec, en ce qui regarde la défense et le respect de nos droits.

Non seulement aucun politique ne s'est pas prononcé contre la discrimination que nous vivons au Canada, mais même les institutions gouvernementales et judiciaires traitent les membres de la Religion Raëlienne comme des citoyens de second ordre.

Voici de nouveaux faits qui démontrent la persistante discrimination dont nous, membres de la Religion Raëlienne souffrons.

1. En juin 2008, une manifestation pacifique s'est tenue à Montréal afin de dénoncer un projet de loi du gouvernement fédéral qui pourrait avoir des répercussions sur l'accès à l'avortement des femmes. Toutes les organisations concernées y étaient invitées. Les membres de la Religion Raëlienne y étaient puisqu'ils défendent le droit à l'avortement. Lors de la manifestation, les organisateurs ont souhaité la bienvenue à tous en ajoutant que les Raëliens n'étaient pas les bienvenues. Suite à ces propos, près d'une dizaine de Raëliens ont subi une agression physique. Des plaintes pour voies de fait ont été déposées. Cet incident seul démontre à quel point il existe un sentiment d'anti-raëlisme au Canada. Il est maintenant politiquement correct non seulement de montrer du doigt les membres de la Religion Raëlienne, mais aussi de les agresser physiquement pendant un exercice démocratique.
2. En juillet dernier, des membres de la Religion Raëlienne de la région d'Ottawa se sont vu expulsés d'une salle de conférence qu'ils avaient préalablement loué. Le propriétaire, en voyant qu'il s'agissait de membres de la Religion Raëlienne leur a explicitement dit qu'il ne voulait pas les voir dans son établissement. Cet établissement offrant aussi des repas, ce même propriétaire a refusé de leur servir à manger.
3. La Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec a officiellement refusé de recevoir deux plaintes déposées par des membres de la Religion Raëlienne. La Commission des droits de la personne en prenant cette décision n'a même pas jugé bon de faire enquête. Dans un premier temps, il s'agit d'une plainte contre les organisateurs de la course à la chefferie du Parti Québécois (parti politique provincial). Une cinquantaine de membres de la Religion Raëlienne se sont vu refuser l'accès à une salle de débat parce qu'ils portaient leur symboles religieux. Pendant plus de 30 minutes, ces personnes se sont vues mises de côté, tel du bétail, pendant que tous entraient dans la salle en question. Pendant plus de trente minutes ces personnes ont été atteintes dans leur dignité parce qu'elles arboraient leur symbole religieux. La Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec a rejeté du revers de la main cette plainte et ce sans même faire d'enquête.

4. Une autre plainte de plus d'une centaine de membres de la Religion Raëlienne a été rejetée par cette même Commission, encore une fois sans même tenir d'enquêtes. L'Université du Québec à Trois-Rivières, institution fortement financée par le gouvernement provincial, a émis un communiqué de presse disant explicitement que les membres de la Religion Raëlienne y seront désormais refusés lorsqu'ils voudront tenir des kiosques dans leur locaux. Je vous rappelle que ce communiqué de presse a été émis après que cinq membres de la Religion Raëlienne aient été expulsés de l'Université du Québec à Trois-Rivières y tenant un kiosque pour une œuvre humanitaire. Pourquoi ? Parce qu'ils sont Raëliens. Encore une fois, la Commission, sans même tenir d'enquête a rejeté ces plaintes. Or la Charte des droits de la personne et de la jeunesse du Québec interdit les propos que les cadres de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont tenus.

Ces exemples de l'année 2008, s'ajoutent à ceux de l'année 2007 puisque rien ne s'est amélioré.

Comme vous le voyez, les droits des membres de la Religion Raëlienne sont non seulement bafoués, mais ils voient leur recours à l'institution fondée pour défendre leur droit, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, toujours rejetés sans jamais qu'il y ait d'enquêtes.

Posez-vous la question suivante : est-ce que la Commission de droit de la personne et de la jeunesse du Québec ou l'Université du Québec à Trois-Rivières agiraient de la même façon si les personnes concernées étaient des Catholiques, des Musulmans ou des Juifs ? Poser la question est y répondre.

Vous comprendrez donc que sans une intervention des politiques, les membres de la Religion Raëlienne du Canada craignent que la situation ne dégénère et que leur sécurité physique soit encore plus menacée.

Nous vous demandons donc d'intervenir le plus rapidement possible auprès des autorités gouvernementales du Canada afin que cette situation qui entache la réputation de liberté et de respect dont jouit le Canada ne soit pas entachée par ces atteintes flagrantes aux Droits et Liberté de la personne.

Je vous remercie.